

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MASSERET
Le 18 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, **le dix-huit mai, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la commune de MASSERET s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur **Bernard ROUX**, Maire.

Présents : **14**

Absents : **1**

Votants : **14**

Date de convocation : **12 mai 2021**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents :

ROUX Bernard, POUJOL Janine, LABORIE Bernard, CROCHER Claire, DECOUTY Aline, CAILLAUD Manuel, HILAIRE Laurent, MOUNIER Laurence, ROUCHON Sébastien, RESTOU Alexandre, QUENTIN Yannicka, FAURIE Emilie, DUPETIT Mélanie, LAMBERT Isabelle

Absents excusés : **BUNISSET Jérémy**

ORDRE DU JOUR :

- Choix des entreprises pour les travaux aux Bertranges et pour la station d'épuration,
- Demande d'aliénation d'un chemin rural à Lauzerat,
- Renouvellement d'une ligne de trésorerie pour les dépenses courantes,
- Délibération sur l'entretien des routes communales de la commune de Lamongerie sur proposition du Maire M. Michel LAUTRETTE,
- Directives de la préfecture pour l'organisation et la tenue des bureaux de vote,
- Proposition de prospection par des compagnies d'assurances pour des complémentaires santé sur la commune de Masseret,
- Questions diverses.
 - ❖ Aménagement devant le café associatif
 - ❖ Achat de matériel agricole à M. Daniel CROCHER
 - ❖ Organisation du comice agricole le 7 août prochain

Monsieur le Maire constate les membres présents, absents et représentés du conseil municipal et déclare la séance ouverte.

Madame Emilie FAURIE a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Aline LAMBERT de SOCAMA Ingénierie, qui est présente ce jour en conseil municipal afin de présenter l'analyse des offres des marchés de travaux aux Bertranges et à la station d'épuration.

Il explique la longue phase de négociation avec les entreprises et l'ensemble du cheminement depuis les appels d'offres lancés le 14 janvier 2021 et la première réunion de la commission d'appel d'offres réunie le 26 février 2021.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à Mme Aline LAMBERT afin de faire un compte-rendu sur l'analyse et la pertinence des différentes offres reçues pour les marchés de travaux.

Marché de travaux de réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées :

Mme LAMBERT présente l'analyse des 5 offres reçues. L'offre de l'entreprise SAUR se démarque des autres, avec le cas typique d'une offre anormalement basse. Dans ce cas, des justificatifs sont obligatoirement à prouver après remise pour être sûr que le cahier des charges soit respecté. Tous les justificatifs du prix bas ont été fournis.

Pour rappel, la SAUR est l'exploitant actuel de la STEP depuis le 1^{er} janvier 2021.

- L'offre de la SAUR est la mieux-disante.
- Les critères techniques ont tous bien été respectés parmi les différentes offres.

Ci-dessous la décision du Conseil municipal :

Délibération n°27/2021 : ASSAINISSEMENT : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°43/2020 en date du 08 septembre 2020, le projet des travaux de réhabilitation de la station d'épuration a été arrêté afin de valider le plan de financement et solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau.

Le projet a été estimé à 303 000 € HT par l'Office International de l'eau (OIEau), suite aux études pilotes menées à la station d'épuration.

Un appel d'offres a été lancé pour ce marché le 14 janvier 2021 et les entreprises avaient jusqu'au 26 février 2021 pour déposer leurs offres, les critères d'analyse étant les suivants :

- Valeur technique : coefficient de pondération : 60%
- Prix : coefficient de pondération : 40%

Après analyse des plis par la Commission d'Appel d'Offres de la commune, réunie les 26 février 2021 et 18 mai 2021 ;

Après présentation du rapport d'analyse des offres par Mme Aline LAMBERT de SOCAMA Ingénierie, maître d'œuvre du projet ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise **SAUR** d'un montant de **176 355,00 € HT**, qui est la mieux-disante et la mieux classée au regard des critères de jugement annoncés dans le règlement de la consultation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- ✓ **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise **SAUR** d'un montant de **176 355,00 € HT** afin de réaliser les travaux de réhabilitation de la station d'épuration ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement, le devis et en général tout document se rapportant à cette opération.

Marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif et de renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur des « Bertranges »

Lot 1 – canalisations et branchements :

Mme LAMBERT présente l'analyse des 4 offres reçues. Il a été décidé de négocier avec les deux entreprises les mieux placées : Miane et Vinatier et SOGEA. D'un point de vue technique les deux offres sont équivalentes, par contre l'entreprise Miane est la mieux-disante au regard du prix.

Lot 2 – Relèvement des eaux usées :

Mme LAMBERT présente l'analyse des 7 offres reçues. Une négociation a été entamée avec les entreprises Miane et Vinatier et VGS.

Miane propose une offre technique plus précise et réaliste, avec une qualité de matériel supérieure pour les postes de relevage. Ce niveau de qualité entraîne cependant une offre plus coûteuse que celle de l'entreprise VGS.

Ci-dessous la décision du Conseil municipal :

Délibération n°28/2021 : ASSAINISSEMENT ET EAU : TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LE SECTEUR DES « BERTRANGES » – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations n°41 et 42/2020 en date du 08 septembre 2020, le projet d'extension du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable (AEP) aux Bertranges a été arrêté afin de valider le plan de financement et solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental.

Le marché de travaux a été divisé en deux lots : le lot 1 « canalisations et branchements » estimé à 820 000 € HT, et le lot 2 « Relèvement des eaux usées » estimé à 107 000 € HT.

Un appel d'offres a été lancé pour ce marché le 14 janvier 2021 et les entreprises avaient jusqu'au 26 février 2021 pour déposer leurs offres, les critères d'analyse étant les suivants :

- Valeur technique : coefficient de pondération : 60%
- Prix : coefficient de pondération : 40%

Après analyse des plis par la Commission d'Appel d'Offres de la commune, réunie les 26 février 2021, 26 mars 2021 et 18 mai 2021 ;

Compte-tenu de la décision de négocier avec les deux candidats les mieux placés le 26 mars 2021 ;

Après présentation du rapport d'analyse des offres par Mme Aline LAMBERT de SOCAMA Ingénierie, maître d'œuvre du projet ;

LOT 1 – Canalisations et branchements :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise **Miane et Vinatier** d'un montant de **649 750,00 € HT** après négociation, qui est la mieux-disante et la mieux classée au regard des critères de jugement annoncés dans le règlement de la consultation.

LOT 2 – Relèvement des eaux usées :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise **Miane et Vinatier** d'un montant de **158 979,00 € HT** après négociation, qui est la mieux classée au regard des critères de jugement annoncés dans le règlement de la consultation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** :

- ✓ **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise **Miane et Vinatier** d'un montant de **649 750,00 € HT** afin de réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif et de renouvellement du réseau AEP sur le secteur des Bertranges pour le **lot n°1 « branchements et canalisations »** ;
- ✓ **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise **Miane et Vinatier** d'un montant de **158 979,00 € HT** pour le **lot n°2 « Relèvement des eaux usées »** ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement, les devis et en général tout document se rapportant à cette opération.

Délibération n°26/2021 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, pour ses besoins de financements de 2021 et dans l'attente du versement de subventions d'investissement, la commune de Masseret doit disposer d'une ligne de trésorerie de 300 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Une consultation a été réalisée et Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne selon les conditions financières ci-après :

- ❖ **Montant** : 300 000 €
- ❖ **Durée** : 1 an
- ❖ **Taux fixe** : 0,65 %
- ❖ **Commission d'engagement** : 300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- ✓ **DECIDE** de réaliser une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €, destiné à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les tirages et les remboursements sans autre délibération.

Demande d'aliénation d'un chemin rural à Lauzerat

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de M. SANCHEZ Benjamin et Mme GRAFFEUIL Christelle d'acquérir un chemin rural qui appartient à la commune. Ce chemin d'accès d'environ 1 150 m² dessert la maison d'habitation ainsi que le bâtiment de la structure équestre leur appartenant à Lauzerat.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu de chemin aliéné depuis le remembrement il y a de nombreuses années.

Il a été décidé de se renseigner auprès des communes avoisinantes pour une idée de prix de vente. Dans l'attente, l'assemblée a convenu d'engager la procédure et de se renseigner si d'autres riverains de la commune souhaitent acquérir un chemin rural, afin de faire un groupement lors de l'enquête publique obligatoire.

Délibération n°29/2021 : VOIRIE : CONVENTION D'ENTRETIEN DES ROUTES COMMUNALES DE LA COMMUNE DE LAMONGERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Lamongerie a sollicité la commune de Masseret afin de réaliser l'entretien des routes communales de Lamongerie.

En effet, la commune de Masseret possède le matériel nécessaire pour réaliser l'entretien des accotements de voirie (tracteur, épaveuse ...).

Lamongerie comporte 11 km de voies communales et l'entretien serait à réaliser deux fois par an. Monsieur le Maire propose de réaliser ce service pour 85 € du km.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** de réaliser l'entretien des routes communales de Lamongerie à compter de cette année 2021, à hauteur de **85€ du km** et deux fois par an ;
- ✓ **DIT** qu'une convention sera établie entre les deux communes afin de définir précisément les conditions de cette intervention ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à venir entre la commune de Masseret et la commune de Lamongerie.

Organisation des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021

Monsieur le Maire informe le conseil des différentes directives de la préfecture concernant la tenue des bureaux de vote pour les prochaines élections régionales et départementales, qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021. En quelques points :

- ❖ Obligation d'avoir deux bureaux de vote distincts ;
- ❖ Respect des consignes sanitaires ;
- ❖ Information sur les tests et autotests ;
- ❖ Information sur la transmission des plis électoraux.

Il a été décidé d'installer le deuxième bureau de vote à la salle Jammet au-dessus de la Mairie, afin de garder le lieu de vote initial. Monsieur le Maire a ensuite organisé la répartition des permanences pour la tenue des bureaux de vote.

Proposition de prospection par des compagnies d'assurances pour des complémentaires santé sur la commune de Masseret

Ce point a été mis en suspens dans l'ordre du jour du Conseil et sera abordé lors d'une prochaine séance.

Délibération n°30/2021 : ACHAT DE MATERIEL AGRICOLE AUPRES D'UN PARTICULIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Daniel CROCHER accepte de vendre du matériel agricole à la commune de Masseret ; à savoir un distributeur d'engrais pour un montant de 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** de l'acquisition d'un distributeur d'engrais d'occasion auprès de M. Daniel CROCHER pour un montant de 200 € ;
- ✓ **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 60632 « fournitures de petit équipement ».

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de voirie, qui ont été ralentis à cause du mauvais temps.
- ❖ Après délibération, il a été décidé de passer une partie de la **Grand Rue en sens unique** dans le sens bourg => boulangerie afin de faciliter la circulation sur cette route et permettre un aménagement futur.
Un vote à main levée a eu lieu afin de déterminer jusqu'où le sens interdit devait aller.
 - De la Récré jusqu'à la première intersection (chemin des Mottes et des Buges) : 5 voix
 - De la Récré jusqu'à la deuxième intersection (chemin de la Butte) : **7 voix**
 - 1 abstention.
- ❖ La commune a jusqu'au 11 juin pour candidater au label villes et villages fleuris. Monsieur le Maire informe que la commission fleurissement de la commune se réunira prochainement, avec la participation de Jocelyne FAYARD et Annie MAGIMEL, pour leur implication dans le fleurissement de la commune avec l'association Masseret-Initiatives.
- ❖ Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de l'association des Fêlés de l'Art pour l'installation d'une terrasse devant le café associatif. Il est rappelé qu'il s'agit d'un restaurant associatif sans but lucratif, réservé aux membres de l'association, il faut faire attention aux problèmes de concurrence et de visibilité. Le conseil donne son accord pour l'installation de quelques tables devant le bâtiment, avec des bacs à fleurs pour sécuriser le passage des véhicules.
- ❖ Comice agricole : Monsieur le Maire rappelle que le comice agricole cantonal et d'arrondissement aura lieu à Masseret le samedi 7 août 2021. Pour le moment, au regard des restrictions sanitaires actuelles, le repas assis n'est pas autorisé. Il informe le conseil de deux subventions du conseil départemental allouées pour les frais d'organisation d'un montant de 750 € (canton) et 3 000 € (arrondissement).
- ❖ Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le restaurant Quattro à Uzerche demande l'autorisation de venir sur la commune avec un food truck, afin de proposer de la restauration rapide à emporter (kebab, sandwichs, frites, ...). Le conseil donne son accord pour le mercredi midi.
- ❖ Madame Janine POUJOL informe le conseil que la pharmacie de Masseret changera de gérance au 1^{er} juillet 2021, aucun changement sur les horaires n'est prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.